

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

"Les cours d'eau : la continuité écologique des cours d'eau, pour la plupart des torrents de montagne, est maintenue avec une très grande attention. Les réservoirs biologiques identifiés par le SDAGE sont particulièrement protégés de toute altération de leurs qualités biologiques. Les cours d'eau en très bon état écologique seront identifiés et documentés.(...)"

Enfin, ces cours d'eau peuvent abriter des truites fario de souche méditerranéenne, souche ancestrale encore présente très ponctuellement. Ces cours d'eau font l'objet d'une recherche active et sont mis en réserve.

Les lacs de montagne : les décisions de gestion les concernant visent à restaurer un fonctionnement plus naturel. Il est fixé comme objectif de structurer un réseau de lacs naturels témoins, suivis scientifiquement.(...)"

Cette restauration s'attachera à rétablir les chaînes trophiques naturelles. Elle fera l'objet d'un suivi scientifique permettant d'étudier l'écosystème lacustre sur le moyen et long terme. Sur la base d'une typologie basée sur les caractéristiques physiques et biologiques et de la capacité à retrouver une faune et une flore diversifiées, ainsi que sur des critères socio-économiques, ce travail permettra d'identifier collectivement les lacs à restaurer.(...)"

La mise en oeuvre de cet objectif s'opère dans une optique d'expérimentation, en concertation étroite avec les gestionnaires de la pêche, leurs fédérations délégataires et les scientifiques.(...)"

Les zones humides d'altitude sont protégées des atteintes qui perturbent leur fonctionnement naturel et leur dynamique fait l'objet d'un suivi scientifique."

Action contractuelle 18 Mettre en place un programme de science participative pour contribuer à la restauration du fonctionnement naturel de certains lacs

Mis en oeuvre par l'établissement du parc, ce programme concourt à la bonne compréhension et au respect des actions de restauration. Il permet d'associer les usagers au suivi et leur assure un retour régulier d'informations. La promotion de bonnes pratiques se fait dans le souci de préserver une économie touristique de la pêche, en particulier à travers la variété des parcours et des modes de pêches.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· met en place le programme· mobilise son conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">· soutiennent la démarche	Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations locales de protection de

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

		l'environnement, chercheurs universités, Agence de l'Eau ONEMA, services de l'Etat DDT
L'action contractuelle 18 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.		

pages 49 et 50

Référence ID de l'article : #1798

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-25 14:41